

Ouagadougou, le 08 MAI 2024

N° 24-00460 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture par arrêté n° 2024-1128/MFPTPS/SG/AGRE/DOC du 12/04/2024 d'un concours direct de recrutement d'un (01) élève Adjoint en Education Spécialisée, à former à l'Institut National de Formation en Travail Social (INFTS), au profit des personnes vivant avec un handicap physique, pour le compte des Ministères et Institutions, dans le centre unique de Ouagadougou, session de 2024.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les personnes des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgées de dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2024, titulaires du Brevet d'Etude du Premier Cycle (BEPC) et de la carte d'invalidité à jour à la date de clôture des inscriptions à ce concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours, ayant subi l'enrôlement biométrique pour l'intégration à la fonction publique ou déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme d'inscription en ligne e-concours, à l'adresse www.econcours.gov.bf ou par téléchargement de la version mobile Android de l'application eConcoursBF (disponible sur le site www.econcours.gov.bf), du 22 mai à 00h 00mn au 31 mai 2024 à 23h 59mn.

C- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats sont déclarés admissibles par ordre de mérite et leur admission ne sera définitive qu'après la validation de leurs dossiers physiques, dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs physiques dossiers à :

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat ;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique.

Le dossier de candidature est composé ainsi qu'il suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone et le centre de composition ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport en cours de validité ;
- un extrait d'acte de naissance ou de toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- une photocopie légalisée de la carte d'invalidité à jour à la date de clôture des inscriptions indiquant que l'intéressé est atteint de l'handicap sus cité, délivrée par le Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire, de la Réconciliation Nationale, du Genre et de la Famille.

Les attestations d'invalidité et les bordereaux de dépôt de demande de la carte d'invalidité ne sont pas acceptés.

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté.

Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires.

D- ADMINISTRATION DES EPREUVES

L'épreuve du concours consiste en un test de niveau et un test psychotechnique, administrée électroniquement sur une plateforme informatique et sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM).

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la CNIB ou du passeport ayant servi à l'inscription.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de la CNIB ou du passeport ne sont pas acceptées.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

La durée de la formation est d'au moins **dix-huit (18) mois**.

Tout candidat admis qui ne se serait pas présenté à l'école de formation quinze (15) jours après la date de la rentrée sera déclaré défaillant et remplacé par un candidat de la liste d'attente, suivant le classement par ordre de mérite.

L'appel des candidats est fixé à **06h30mn** le jour de l'administration de l'épreuve.

Les date et lieux du déroulement de l'épreuve seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,
le Secrétaire Général



Hamidou SAWADOGO
Officier de l'Ordre de l'Étalon